



Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 28 février 2011

Aperçu mensuel – Février 2011

Etrangers (population résidante permanente)	1 729 171
Immigrants (population résidante permanente)	10 197
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 5 772
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	5 172
Naturalisations accordées	3 818

Table des matières

1. Tendances et évolution en février 2011	2
2. Population résidante étrangère	4
3. Immigration, émigration et bilan migratoire	4
3.1 Immigration en février 2011	4
3.2 Emigration et bilan migratoire	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE	5
4. Autorisations octroyées / Annonces	6
4.1 Actifs UE-17/AELE	6
4.2 Contingents UE-8.....	7
4.3 Contingents UE-2.....	7
4.4 Frontaliers	7
4.5 Procédure d'annonce	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA.....	8
4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs).....	8
4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers - Graphiques.....	9
4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année	9
4.6.4. Utilisation des contingents destinés aux prestataires de services UE/AELE.....	9
5. Naturalisations	10
Acquisition de la nationalité suisse	10

1. Tendances et évolution en février 2011

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois de février 2010.

Population résidante permanente de nationalité étrangère¹ : La proportion d'étrangers au sein de la population résidante permanente s'accroît. Cette augmentation émane essentiellement des pays européens (domaine de l'ALCP²). Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

Immigration globale : En février 2011, l'immigration⁶ dans la population résidante permanente a augmenté par rapport à février 2010 (augmentation de + 2.2%). → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷ : Le bilan migratoire reste positif en février 2011 ; il est même supérieur à celui de février 2010 (+ 49.5%). Cette évolution s'explique par une émigration plus basse. L'augmentation concerne tant les ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE (+80%) que ceux des Etats tiers (+10.2%). → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE : En février 2011, les autorités suisses ont délivré à la main-d'œuvre étrangère 4 119 autorisations de séjour B et 3 455 autorisations de courte durée L, soit respectivement une augmentation de 15.9% et une diminution de 16.3 % par rapport à l'an dernier.

Le nombre d'entrées effectives sur le marché du travail⁸ a augmenté de 0,2 % entre février 2010 et février 2011. Entre mars 2010 et février 2011, on recense plus d'entrées effectives qu'entre mars 2009 et février 2010. → Voir p. 6

Contingents UE-8 et UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-8 et de l'UE-2 est quantitativement peu importante. Aussi les contingents destinés aux ressortissants de l'UE-8 sont-ils rarement épuisés.

¹ **Population résidante permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L \geq 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁶ **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidante permanente étrangère inhérentes au système de registres).

⁸ **Entrée effective** = Personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Les changements de statuts (transformation d'un permis L en un permis B) ne sont pas compris dans cette statistique relevant les entrées effectives sur le marché du travail ; par contre, ils sont comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidante permanente d'origine étrangère.

Bulletin Immigration

Situation au 28 février 2011

Inversement, la demande d'autorisations B en faveur de ressortissants de l'UE-2 dépasse l'offre d'unités disponibles. → Voir p. 7

Autorisations frontalières⁹ : Les autorisations frontalières délivrées en février 2011 ont augmenté de 43,2% par rapport à celles accordées au même mois de l'année précédente. Le nombre d'autorisations frontalières délivrées en février 2011 a également été inférieur à celui des autorisations frontalières accordées un mois plus tôt, en janvier 2011. → Voir p. 7

Procédure d'annonce : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers¹⁰. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En février 2011, 17 002 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à février 2010, leur effectif a augmenté d'environ 29,4% (+ 4 809 annonces); le nombre de jours de travail a, lui aussi, augmenté. Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont connu une augmentation (+ 67,6%). Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a augmenté dans les trois secteurs économiques (« Industrie et artisanat », « Services » et « Agriculture »). → Voir p. 8

Autorisation selon la LETr / l'OASA¹¹ : En décembre 2010, le Conseil fédéral a adopté la révision partielle de l'OASA, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. La révision partielle de l'OASA sépare en deux catégories les contingents d'autorisations de séjour de courte durée et d'autorisations de séjour : un contingent pour les autorisations de séjour de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants d'Etats non-membres de l'UE/AELE et un contingent pour les autorisations de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants de l'UE/AELE qui fournissent des services transfrontaliers d'une durée supérieure à 90 ou 120 jours en Suisse.

3500 autorisations de séjour et 5000 autorisations de séjour de courte durée ont été libérées pour les personnes provenant d'Etats tiers. Les prestataires de services des Etats de l'UE/AELE obtiennent 3000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour. Le contingent global affiche donc une augmentation de 1000 unités par rapport à l'année précédente.

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA) : 15% du contingent des autorisations de courte durée et 13% de celui des autorisations de séjour réservés aux ressortissants d'Etats tiers étaient épuisés à la fin du mois de février 2011. → Voir pp. 8/9

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation ; s'ils séjournent plus de 120 jours en Suisse, ils sont en outre soumis au contingent. Les contingents sont mis à disposition sur une base trimestrielle. 125 autorisations B et 750 autorisations L ont été libérées pour le premier trimestre de contingentement, de janvier à mars 2011. Fin février 2011, le taux d'utilisation des autorisations de courte durée s'est élevé à 19% du total annuel, celui des autorisations de séjour de 5%. → Voir pp. 8/9

Naturalisations : Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres de février 2011 sont supérieurs à ceux du même mois de l'année précédente. En tête, on trouve les ressortissants de l'Italie, suivis par les Allemands, les Serbes et les Turcs. → Voir p. 10

⁹ **Frontalier** : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

¹⁰ Les travailleurs, ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-8 et de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

¹¹ **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 28 février 2011

	Population résidante permanente étrangère		
	Février 2010	Février 2011	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	1 687 716	1 729 171	+ 2.5
UE-27+AELE	1 071 877	1 108 858	+ 3.5
UE-17	1 029 542	1 061 758	+ 3.1
UE-8	31 307	34 590	+ 10.5
UE-2	7 483	8 870	+ 18.5
Ressortissants d'Etats tiers	615 839	620 313	+ 0.7

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en février 2011

	Population résidante permanente étrangère		
	Février 2010	Février 2011	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	9 975	10 197	+ 2.2
UE-27+AELE	6 365	7 029	+ 10.4
UE-17	5 851	6 382	+ 9.1
UE-8	383	450	+ 17.5
UE-2	113	166	+ 46.9
Ressortissants d'Etats tiers	3 610	3 168	- 12.2

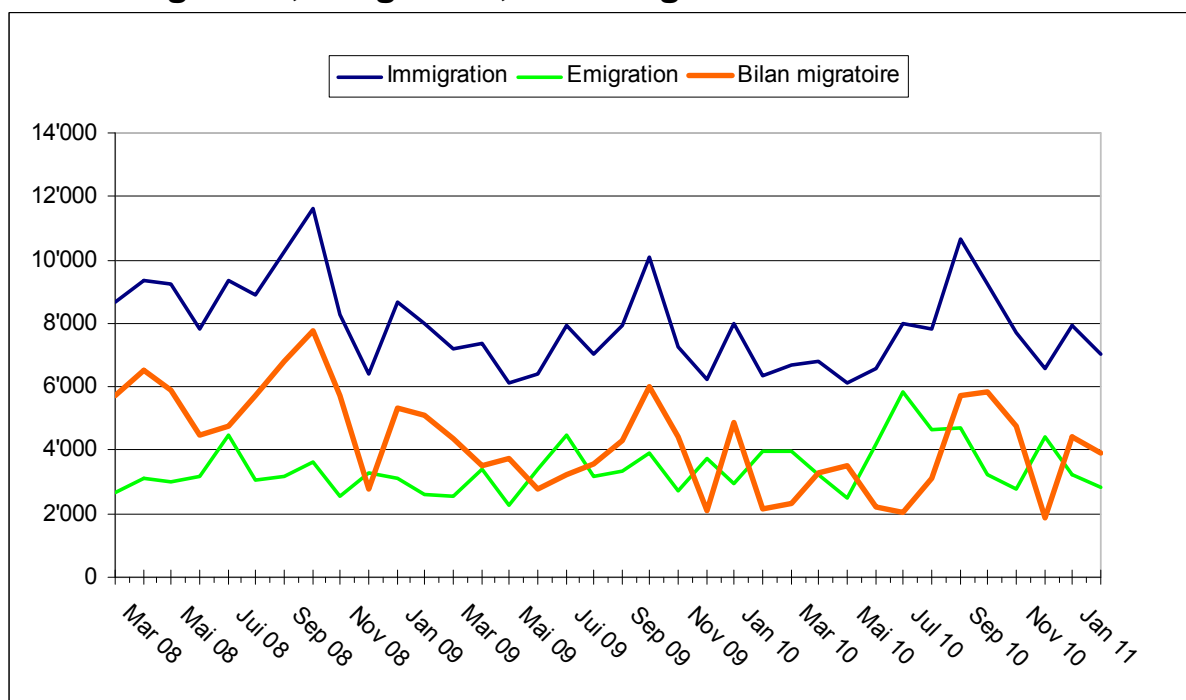
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

	Février 2010	Février 2011	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Emigration¹²			
Etrangers (total)	5 650	3 986	- 29.5
Ressortissants UE-27/AELE	3 973	2 831	- 28.7
Ressortissants d'Etats tiers	1 677	1 155	- 31.1
Bilan migratoire			
Etrangers (total)	3 861	5 772	+ 49.5
Ressortissants UE-27/AELE	2 172	3 910	+ 80.0
Ressortissants d'Etats tiers	1 689	1 862	+ 10.2

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹³



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&A

¹² **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹³ Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

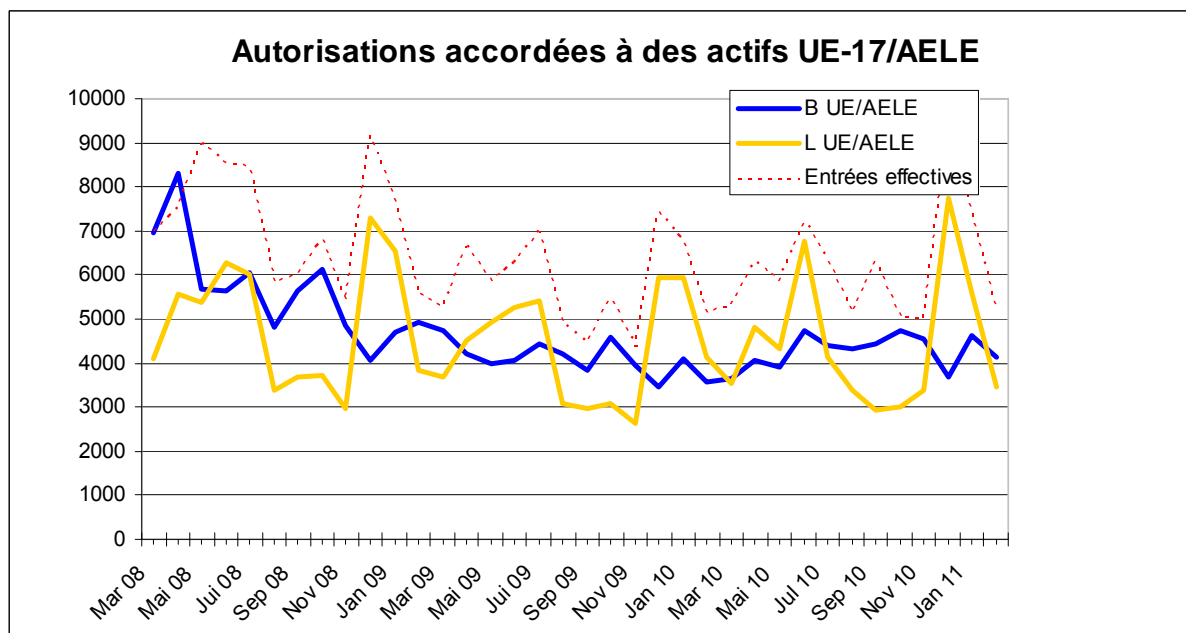
4. Autorisations octroyées / Annonces

4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2010/11	Différence en %	Année précédente	2010/11	Différence en %	Année précédente	2010/11	Différence en %
Mars	4 749	3 632	- 23.5	3 669	3 550	- 3.2	5 246	5 314	+ 1.3
Avril	4 219	4 053	- 3.9	4 523	4 799	+ 6.1	6 665	6 313	- 5.3
Mai	3 977	3 915	-1.6	4 919	4 311	-12.4	5 854	5 869	+ 0.3
Juin	4 065	4 724	+ 16.2	5 264	6 781	+ 28.8	6 290	7 221	+ 14.8
Juillet	4 448	4 396	- 1.2	5 428	4 150	- 23.5	7 004	6 334	- 9.6
Août	4 215	4 327	+ 2.6	3 096	3 379	+ 9.1	4 871	5 147	+ 5.6
Septembre	3 832	4 442	+ 15.9	2 965	2 942	- 0.8	4 481	6 328	+ 41.2
Octobre	4 584	4 753	+ 3.6	3 088	2 993	- 3.1	5 484	5 038	- 8.1
Novembre	3 929	4 559	+ 16.0	2 646	3 389	+ 28.1	4 377	4 993	+ 14.1
Décembre	3 450	3 695	+ 7.1	5 928	7 761	+ 30.9	7 450	9 345	+ 25.4
Janvier	4 089	4 615	+ 12.8	5 938	5 591	- 5.8	6 727	7 370	+ 9.5
Février	3 554	4 119	+ 15.9	4 128	3 455	- 16.3	5 164	5 172	+ 0.2
Total	49 111	51 230	+ 4.3	51 592	53 101	+ 2.9	69 613	74 444	+ 6.9

Source : ODM, P&A



Source : Représentation graphique ODM/P&A, données statistiques P&A et Service Statistique sur les étrangers

4.2 Contingents UE-8

Contingents - Période du 1^{er} juin 2010 au 30 avril 2011

Autorisations de séjour B Contingent total 3 000

Autorisations de courte durée L Contingent total 29 000

3^e trimestre ALCP : 750

3^e trimestre ALCP : 7 250

1^{er} décembre 2010 – 28 février 2011 (3^e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Décembre	183	1 163	1 087	1 516	9 210	12 540
Janvier	174	1 337	913	1 225	10 435	11 315
Février	187	1 524	726	1 222	11 657	10 093

¹ sur 2 250 autorisations octroyées jusque-là ² sur 21 750 autorisations octroyées jusque-là ³ à compter du 1^{er} juin 2010

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011

Autorisations de séjour B Contingent total 523

Autorisations de courte durée L Contingent total 4 987

3^e trimestre ALCP : 130

3^e trimestre ALCP : 1 246

1^{er} décembre 2010 – 28 février 2011 (3^e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Décembre	130	390	0	401	2 811	927
Janvier	0	390	0	360	3 171	567
Février	0	390	0	438	3 609	129

¹ sur 390 autorisations octroyées jusque-là ² sur 3 738 autorisations octroyées jusque-là ³ à compter du 1^{er} juin 2010
Source SYMIC (tableau P&A)

4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations*		Autorisations en cours ^{14**}	
	2010	2011	2010	2011***
Janvier	3 855	5 247	225 292	--
Février	3 485	4 990	225 292	--
Mars	4 795		225 292	--
Avril	4 960		231 093	--
Mai	4 266		231 093	--
Juin	4 300		231 093	--
Juillet	4 873		232 974	--
Août	4 370		232 974	--
Septembre	5 668		232 974	--
Octobre	5 607		231 836	--
Novembre	5 523		231 836	--
Décembre	4 711		231 836	--

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers; Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

* Données recueillies pour la première fois en janvier 2010

** Valeurs à la fin du trimestre

*** Données en partie non encore disponibles

¹⁴ **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

4.5 Procédure d'annonce¹⁵

Jours de travail	Fév 2010	Fév 2011	Différence	
			en valeur absolue	en %
Total général	268 734	395 478	126 744	47.2
Travailleurs	131 270	227 809	96 539	73.5
Indépendants	35 481	47 158	11 677	32.9
Travailleurs détachés	101 983	120 511	18 528	18.2
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	20 102	30 259	10 157	50.5
Travailleurs	7 909	13 257	5 348	67.6
Indépendants	2 958	3 716	758	25.6
Travailleurs détachés	9 235	13 286	4 051	43.9
Annonces par secteurs économiques				
Total général	20 102	30 259	10 157	50.5
Agriculture	109	244	135	123.9
Industrie et métiers	9 891	13 993	4 102	41.5
Services	10 102	16 022	5 920	58.6

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers.

4.6 Autorisations selon la LEtr¹⁶ / l'OASA¹⁷

4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 10	0	0	0	0
31 jan. 11	331	417	201	292
28 fév. 11	730	834	448	584
31 mars 11		1 251		876
30 avr. 11		1 668		1 168
31 mai 11		2 085		1 460
30 juin 11		2 502		1 752
31 juil. 11		2 919		2 044
31 août 11		3 336		2 336
30 sep. 11		3 753		2 628
31 oct. 11		4 170		2 920
30 nov. 11		4 587		3 212
31 déc. 11		5 000		3 500

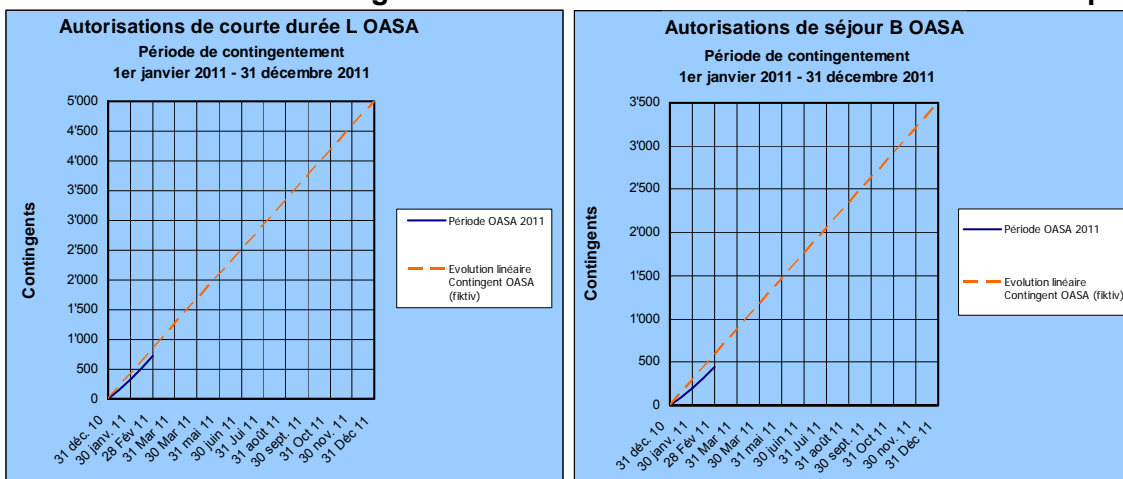
Source : SYMIC (tableau A&E)

¹⁵ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-17/AELE).

¹⁶ Loi fédérale sur les étrangers

¹⁷ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques

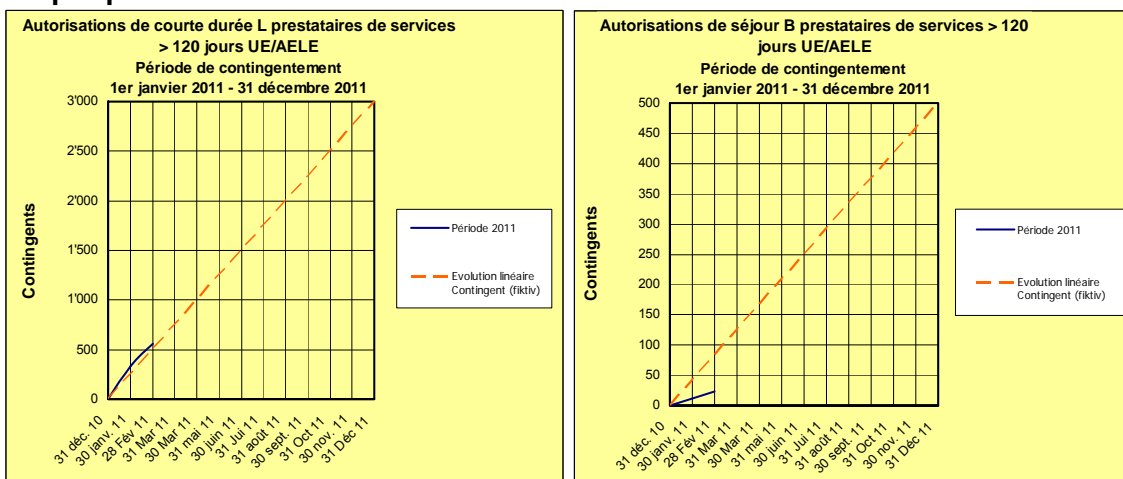


4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année

	Titulaires autorisation L		Titulaires autorisation B	
	Utilisation au cours de la période 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 10	0	0	0	0
31 jan. 11	327	250	12	42
28 fév. 11	560	500	23	84
31 mars 11		750		125
30 avr. 11		1 000		167
31 mai 11		1 250		209
30 juin 11		1 500		250
31 juil. 11		1 750		292
31 août 11		2 000		334
30 sep. 11		2 250		375
31 oct. 11		2 500		417
30 nov. 11		2 750		459
31 déc. 11		3 000		500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.4 Utilisation des contingents destinés aux prestataires de services UE/AELE – Graphiques



5. Naturalisations

Acquisition de la nationalité suisse

	Février 2010	Février 2011	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Naturalisations	3 209	3 818	+18.9
ordinaires	2 622	2 702	+ 3.1
facilitées et réintégrations	587	1 116	+ 90.1
Principaux Etats de provenance			
Italie	353	457	+ 29.5
Allemagne	288	413	+ 43.4
Serbie	639	407	- 36.3
Turquie	133	254	+ 90.9
Portugal	194	224	+ 15.5

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers